

DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fnte.cgt.fr



CAP Catégories C – 5 et 6 septembre 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette nouvelle CAP-C de cette rentrée 2024, avec un ordre du jour chargé, comprenant l'examen de sept dossiers, et un dossier disciplinaire reporté à la prochaine CAP-C d'octobre à la demande explicite de l'agent.

Encore une fois, la **CGT** souhaite rappeler que les représentants élus des personnels sont toujours en attente depuis des mois de leurs badges d'accès permanent au fort de Montrouge/Arcueil ; malgré la délivrance aux services concernés de l'enquête SOPHIA nécessaire pour les demandes d'habilitations et d'accès aux zones protégées et aux zones à régimes restrictifs.

Nous avons sollicité le service concerné directement en date du 4 septembre mais malheureusement nous déplorons une sèche fin de non-recevoir. La situation est d'autant plus étrange qu'il y a des précédents sur la délivrance de ces mêmes accès permanents. Cette situation aberrante n'est pas acceptable et pas sérieuse et ne pourra perdurer durablement.

La **CGT** alerte et s'interroge également à nouveau sur les effectifs de la DRH-MD qui semblent rencontrer toujours autant de difficultés, impactant inévitablement le fonctionnement optimal des CAP-C.

L'été 2024 a été marqué par une mobilisation intense de nos ressources, tant humaines que financières, en raison des Jeux Olympiques de Paris. Parallèlement, les élections législatives, censées apporter une clarification de l'orientation politique du pays, ont finalement eu l'effet inverse, plongeant notre situation politique dans une confusion encore plus grande.

Alors que nous devrions aborder sereinement le nouveau budget de l'État, certains continuent de pratiquer le « fonctionnaire bashing » en associant faussement la dette publique aux agents de la Fonction Publique.

Dans ce contexte, il est impératif de rappeler une réalité incontournable et implacable : dans notre système économique actuel, la dette est non seulement inévitable mais aussi normale, dès lors que les emprunts se font sur les marchés financiers, lesquels ne sont évidemment pas gratuits et génèrent des intérêts et donc l'accumulation de dette et surtout il n'y a rien de nouveau.

En ce qui concerne les chiffres de l'avancement des fonctionnaires, nous notons avec inquiétude les moyennes d'anciennetés nécessaires pour accéder à certains grades :

- ❖ Par exemple, pour avancer au grade d'AAP1, la moyenne d'ancienneté sur le grade précédent est de 15 ans ;
- ❖ Pour accéder au grade d'ATPMD1, cette moyenne est de 14 ans.

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, qui encadrent les volumes d'avancement, restent fixées sur les proportions suivantes :

- 20 % de trajectoires courtes,
- 60 % de trajectoires médianes,
- 20 % de trajectoires longues.

La **CGT** alerte depuis longtemps sur les effets néfastes de telles mesures, qui contraignent des Adjointes Administratives (AA) ou des Agents Techniques du Ministère de la Défense (ATMD) à attendre aussi longtemps en comparaison des agents de Catégorie A (ICD ou AAE HC) pour obtenir des échelons spéciaux ou passer de SACS à SACE.

Sans transition, concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC), la **CGT**, en tant que syndicat représentatif, a fait preuve de force constructive en proposant notamment une Option 1 avec un panier de soins amélioré ou encore la création d'une Option 3 à des tarifs maîtrisés. Cependant, toutes ces propositions, pourtant finançables, ont été rejetées, ce qui se reflète aujourd'hui dans les faits.

Concernant le marché public, seuls les deux principaux prestataires traditionnellement en lice sur le marché de la défense ont été retenus, aucun autre prestataire n'ayant émergé. De plus, certains détails des contrats comme les montants financiers sont restés « confidentiels » et n'ont pas été communiqués aux Organisations Syndicales. L'harmonie a ses limites.

La **CGT** dénonce donc une nouvelle fois les affirmations de l'Administration dans son communiqué du 16 juillet 2024, qui stipule : « Les organisations syndicales ont contribué activement à construire une couverture de soins de qualité au moyen d'un accord collectif ministériel qui constitue une avancée sociale majeure pour tous les agents du ministère ».

En réalité, la **CGT** n'a pas signé pour une telle régression, car cette PSC représente un recul dès sa première année d'application. Cela soulève également une autre question : qu'en sera-t-il du futur volet Prévoyance ?

Cela étant dit la **CGT** rappelle sa position : la sécurité sociale devrait suffire aux besoins de santé de toutes et tous sans devoir faire appel à des mutuelles privées toujours plus chères pour se substituer et palier aux défaillances organisationnelles de notre sécurité sociale.

Faute d'améliorations significatives immédiates, la **CGT** demande désormais la suppression du caractère obligatoire d'adhérer exclusivement à la mutuelle du MinArm.

Nous vous remercions pour votre attention.